

Le Palais Libre

ORGANE DU FRONT NATIONAL DES JURISTES

FRONT NATIONAL DU BARREAU et sa signification profonde

Dans sa conférence célèbre : « Qu'est-ce qu'une Nation ? », Renan disait : « Une Nation, c'est pour nous une âme, un esprit, une famille spirituelle... Ce qui constitue une nation, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir. » Et il ajoutait : « En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs; ils commandent l'effort en commun. »

Pourrait-on mieux que par ces propos d'une actualité merveilleuse définir ce qui doit donner son sens profond à notre effort, à la résistance française ?

Meurtrie et possédée dans sa chair, livrée aux tentations du renoncement et du désespoir, trahie par des chefs sans honneur ou sans courage, la France a compris que pour persévérer dans son être, elle devait d'abord sauver son âme. Elle a compris que son malheur lui imposait d'immenses devoirs, et que le premier de tous était de retrouver et de fortifier en elle une communauté spirituelle dans laquelle les Français continueraient le combat.

Dans une telle communauté, dans un tel combat, comment le barreau n'aurait-il pas eu sa place au premier rang ?

L'abominable effort de désintégration de la conscience française que l'ennemi avait entrepris bien avant la guerre et que nous l'avons vu poursuivre, depuis sa facile et fragile victoire, avec d'ignobles complicités ne pouvait avoir chez nous aucune prise. D'abord parce que les disciplines intellectuelles qui ont modelé notre civilisation et bâti nos lois ont aussi façonné nos esprits et gouverné impérieusement nos travaux. Ensuite parce que le barreau ne peut vivre que dans la liberté. Sans liberté notre parole perd toute dignité, et la liberté de la parole n'a de valeur pour chacun que si elle est assurée à tous. Quelles que soient nos tendances particulières, il ne se peut pas que nous ne soyons les adversaires passionnés des doctrines qui mettent la justice en servitude. Une morale d'esclaves ne saurait être la nôtre.

Et puis nous sommes préparés mieux que d'autres à vivre et à sentir en commun. Notre profession nous a donné l'habitude d'une con-

frontation quotidienne, au sein de la confraternité, des points de vue les plus divergents. Le barreau n'a pas cessé de déléguer dans tous les partis des hommes qui en étaient la force ou l'ornement et qui, parmi les luttes de la tribune ou de la presse, retrouvaient au Palais la plus franche cordialité.

La cordialité ne suffit plus; dans le malheur de la Patrie, c'est de fraternité qu'il s'agit, et c'est aussi une fraternité, qui, au retour de l'exode de 1940, nous a rassemblés, alliés à la grande fraternité française qui se formait sur le territoire, dans l'empire, dans les camps de prisonniers, sur la terre étrangère.

De cette fraternité quelques malheureux se sont exclus. Ils ne sont au barreau qu'une poignée. Ils se savent marqués et déjà il devient difficile de rencontrer leur regard. Qu'ils achèvent, en attendant le châtement, de se décomposer, comme risait Barrès, dans la fermentation de leur épouvante. Il en est d'autres, à peine plus nombreux, qui n'ont pas d'opinion et tremblent de s'exprimer. La peur les tient et leur pensée siège dans leurs entrailles. Laissons-les à leurs miasmes moroses et travaillons à la victoire qui les ralliera.

Le barreau, dans son immense majorité, n'a jamais signé le revers. Il n'a pas lié son attitude à ses pronostics. Il a compris que la résistance serait plus nécessaire dans la défaite que dans la victoire, et qu'une nation ne perd son être que si elle y renonce. Il a constamment marqué son mépris aux usurpateurs du pouvoir qui s'en allaient battant sur leurs faibles cœurs la coupe de la France, et affichaient cette doctrine monstrueuse qu'un pays vaincu peut se relever dans l'humiliation, dans la résignation, dans le refus du sacrifice, enfin dans la lâcheté.

Mais il ne suffit pas de comprendre, il faut agir. Que pouvons-nous faire ? D'abord nous avons la parole. Etre encore une voix libre dans un pays bâilloné, c'est un insigne honneur dont chacun doit prendre conscience. Lorsque les chefs que nous avons choisis luttent pour défendre nos franchises séculaires et la liberté de la défense sans laquelle la justice ne serait qu'une mascarade sinistre, nous nous serrons autour d'eux et c'est bien. Mais cette liberté que

protège leur courage vigilant, il faut en user. Nos conceptions françaises du droit et de la justice sont en horreur aux régimes d'oppression. Ne perdons aucune occasion de proclamer que rien ne nous détachera d'elles et de marquer notre dégoût des procédures et des tribunaux d'exception institués pour servir l'ennemi.

Cela ne suffit pas. Il n'est personne qui ne puisse exercer une influence, ranimer les courages fléchissants, propager la flamme, et cette tâche ne doit pas être laissée à un petit groupe de militants que leur zèle désignerait aux mouchards. Que chacun se dise qu'il a perdu sa journée, s'il quitte le Palais sans avoir placé quelques phrases utiles, fixé des hésitations, distribué de la confiance, renoué avec un adversaire d'hier, serré une main qui s'était jusque-là réservée.

Le revoir c'est de refaire, dans la part de l'âme française que nous composons la communauté spirituelle d'où renaîtra la nation rajeunie.

Ce n'est pas assez dire qu'il faut avant tout oublier ses passions. Quiconque songerait à utiliser la résistance française pour servir un Parti trahirait à la fois la résistance et la France. Toute activité partisane au sein de la résistance ferait plus que la discréditer, elle la décomposerait, elle tendrait à annuler l'effort commun par lequel seul notre pays se sent exister en tant que Nation.

Bien sûr, il n'est pas question que personne doive sacrifier ses vues propres et renoncer à promouvoir les doctrines ou les méthodes qui lui paraissent les meilleures pour l'œuvre de la reconstruction. Mais il ne s'agit pas de cela aujourd'hui. Il s'agit aujourd'hui de défendre notre patrimoine commun, la part indivisible de l'héritage que nous ont laissé à tous vingt siècles de civilisation.

L'union dans le combat jusqu'à la victoire prochaine, cimentée par le sang des morts de la guerre et des martyrs de la résistance, qu'elle soit assez forte, assez profonde, assez chaude pour survivre à la victoire, pour créer le climat de la France nouvelle, pour préparer les grandes choses que les Français veulent encore faire ensemble dans l'avenir.

L'ENTREMETTEUR

On le voit tous les jours au Palais, le ventre poussant la robe, l'œil furtif et larmoyant, la peau luisante de graisse mal digérée. Il a l'air paillard, papelard et cafard d'un moine défroqué. Un moine défroqué qui aurait ramassé une robe dans les orties, pour qu'on ne vit pas dans quel sens il portait la veste.

Il fait le trust des chambres correctionnelles. Bassement obséquieux avec les magistrats, il est dur pour les stagiaires, qu'il exploite. Son éloquence est une pâtisserie artistement montée de lieux communs accommodés à sa manière qui sent le saindoux, et saupoudrée de sucre. Il ne se lasse pas de répéter ses clichés : « Quand la politique entre dans le prétoire, la justice n'est pas loin d'en sortir. » Et de marquer un temps, pour examiner l'effet produit. Il en impose aux naïfs sur sa culture, mais il possède le savoir-faire, ce savoir-faire à propos duquel un poète écrivait récemment : « Nous n'avons que trop de facilité pour imaginer ce qu'une France avilie et perdue pourrait encore engendrer comme fleurs de rhétorique et comme artificiers vénéneux, au sein même de sa décomposition. »

Le voici, galerie Marchande, une main sur le cœur, l'autre sur l'épaule d'un cher ami; tout en courbes, en courbures et en courbettes. Il met la voile, glisse et se coule de groupe en groupe, on dirait une allégorie de la compromission.

Son passé louche de renégat l'enchaîne à d'infâmes relations policières malgré les millions accumulés, les propriétés, les villas sur la Côte-d'Azur. Il devait fatalement devenir l'un des hommes de l'ordre nouveau. Il est membre du P.P.F. Laval l'a nommé conseiller municipal de Paris. Il a la confiance et l'oreille du Maréchal.

On le charge de missions délicates. « Permettez, cher ami, que je m'entremette... Il aime tant à s'entremettre. Le miel aux lèvres; mais les lèvres de Judas, tout de suite après le baiser.

Le 6 décembre 1941, c'est lui qui va trouver dans sa cellule Gabriel Péri, dont il n'est pas l'avocat. Vichy redoutait le procès du tribun patriote, qui avait dévoilé la trahison dès avant la guerre, et nommé Pétain, Brinon, Déat parmi les principaux complices d'Abetz. L'entremetteur donne du cher ami et offre la vie sauve en échange d'un reniement. Accueilli comme le connétable de Bourbon par le chevalier sans peur et sans reproche, il baissa l'oreille, haussa l'épaule, et quand, neuf jours plus tard, Gabriel Péri, bien que détenu au quartier français de la Santé meurt fusillé par le boche, il se lave les mains.

Ce qui prouve que l'ignominie n'a pas toujours le faciès lippu d'un marchand de nougât, ou le profil anguleux d'un chef de milice : elle peut être rondouillarde, pateline et s'appeler André Berthon.

Victimes du terrorisme

Maurice SARRAUT, le doyen GOSSE, de la Faculté des Sciences de Grenoble, Victor BASCH et sa femme tous deux âgés de 80 ans, Aimé BERTHOD, sénateur, assassiné par la milice de Darnand.

Une stupéfiante décision de la Cour d'Appel de Douai

La Cour d'Appel de Douai a rendu le 19 juillet 1943 sous la présidence de M. Bedel un arrêt qui a été inséré le 22 décembre dans la « Gazette du Palais » et aux termes duquel les enfants d'un inspecteur de police exécuté par un patriote sont assimilés à ceux d'un militaire tué à l'ennemi et doivent être déclarés « pupilles de la Nation ». Rédigé dans un style de concierge cet arrêt proclame que l'inspecteur Watremmer est tombé sous les balles « d'un terroriste notoire » affilié au gouvernement des Soviets avec lequel les autorités occupantes sont en guerre, que le fait peut être assimilé dès lors à un fait de guerre, et stigmatise « l'origine étrangère du mouvement terroriste et les moyens mis en œuvre par les individus à sa solde ». Du fait que l'attentat a été commis par un « affilié au gouvernement des Soviets (sic) il a le caractère d'un acte de guerre dirigé contre la France. » En d'autres termes les ennemis de nos ennemis sont nos ennemis ; les ennemis de l'Allemagne sont les ennemis de la France. Tout mouvement de résistance qui soulève le pays contre l'envahisseur, est « d'origine étrangère ». Les bons Français ne peuvent que collaborer avec leurs oppresseurs

et accepter sans murmurer le pillage, les déportations et les exécutions. Bien plus, ils doivent considérer comme des crimes tous actes dirigés contre les occupants et contre leurs complices français. Pour les historiens futurs, l'arrêt de la Cour d'Appel de Douai sera le témoignage de la bassesse à laquelle, sous l'influence démoralisante de Vichy, une fraction de la magistrature française était tombée. Les magistrats de la Cour de Douai, admirateurs éperdus de l'Allemagne hitlérienne se sont affiliés au gouvernement nazi, pour employer leur propre charabia. Retenons qu'ils donnent au prétendu terrorisme son caractère véritable, celui de l'action d'une armée en guerre contre l'Allemagne.

L'arrêt a été rendu sur les conclusions conformes de M. Debrü, avocat général alors que M. Von Tanges, l'actuel procureur général du Gross Paris, était encore procureur général de Douai. Dans son zèle passionné pour la cause allemande, ce singulier magistrat a dépassé ses commettants, Laval et Pétain, qui n'ont jamais osé déclarer que la France était en état de guerre avec les ennemis de l'Allemagne.

PAUVRES GENS

Nouvelle convocation exceptionnelle de toutes les colonnes, au Palais. L'objet — une décision allemande, transmise par Vichy, qui prétend obliger les avocats français, en violation de leur secret professionnel, à révéler, sous peine de mort, les armes dont ils peuvent apprendre la détention par leurs clients. La lecture ahurissante a été écoutée partout avec le même silence de mépris. De brefs regards se sont croisés ; quelques épaules se sont à peine haussées ; pas même l'aumône d'un commentaire. Le dernier des stagiaires n'ignorait pas que, s'il avait, par une hypothèse impensable, commis une telle énormité professionnelle, il eût été rayé instantanément de l'Ordre.

Mais ce n'est pas pour nous qu'est grave cette mesure ; c'est pour ses auteurs. Obliger l'avocat à trahir ce qui fait toute sa mission ; à livrer le dépôt intime qu'il ne doit qu'à la confiance garantie qu'il inspire ; masquer le délateur sous le confident légal ; quelle inconscience et quelle abjection.

Pour concevoir des prescriptions à ce point monstrueuses, pour s'imaginer que des hommes dignes de ce nom se dégraderont jusque-là, pour imposer à des élites une aussi basse démission, il faut être vraiment hors de la morale, hors des concepts civilisés, dans la malédiction de l'inhumain. Pauvres gens.

Le grave est, qu'en effet, pour le système allemand, il n'y a là rien d'anormal. Il est tout entier fondé sur cette effraction des consciences. Rien de sacré. Ni le secret, que reçoit

l'avocat dans son cabinet, ni la confession que reçoit le prêtre dans son ministère ; leur robe, signe de l'intangibilité légale et divine de la confiance, n'est plus que la livrée d'appât d'un policier camouflé. Le premier des devoirs est la dénonciation ; plus elle vient de haut, et plus donc, elle abaisse, et plus elle est impérative ; cette prostitution morale est toute l'armature de l'Etat.

C'est là l'abîme qui nous sépare. L'ordre public exige le respect des dignités humaines ; il place au premier rang des droits de l'homme, celui de se défendre, s'il est exposé, et, s'il est faible, de se confier ; il organise et il protège ce suprême refuge de la liberté. L'ordre public allemand le cambriole.

Et pour l'avenir, la question est est plus grave encore, de savoir si cette perversion capitale se limite aux gangsters nazis ; ou si elle pénétré jusqu'aux tréfonds du peuple allemand, il sera peut-être long à rééduquer. Mais aujourd'hui le péril est là. Et il se mesure à l'histoire même, traditionnelle de la pensée prussienne et pangermanique dont l'hitlérisme n'est que le plus naturel des couronnements. D'un côté, — c'est le nôtre, c'est celui, sans exception, de tous les peuples ligés pour la liberté — l'idéal est dans l'homme, dans son respect et dans son bonheur ; le droit s'impose à l'Etat. De l'autre, l'Etat crée le droit, l'homme n'est qu'un moyen, il ne compte pas. Et c'est l'impitoyable entreprise en cours de la domination totalitaire d'une caste perturbatrice de l'univers. Français, vous comprenez pourquoi vous vous battez ?

LA CROIX-ROUGE DE LA RESISTANCE

Le Comité National de Défense des Prisonniers Politiques a adhéré à la Croix Rouge de la Résistance, Union des groupements de solidarité patriotique. Les magistrats, les avocats, les officiers ministériels, peuvent apporter leur contribution très efficace à l'œuvre de défense et de solidarité en se mettant en contact avec les représentants locaux de cet organisme en en constituant des Comités là où il n'en existe pas, en collectant en faveur des familles, en intervenant pour l'amélioration du sort des prisonniers et l'instauration d'un véritable régime politique.

RESUME DU COMMUNIQUE Numéro 61

(Zone Nord, 20 Janvier 1944)

Communiqué par l'Etat-Major des Francs-Tireurs et Partisans Français

12 déraillements qui ont occasionné la destruction de 6 locomotives et de 118 wagons.

Ce communiqué signale en outre des opérations réussies contre les troupes d'occupation ; des dynamitages de pylônes Haute Tension. De plus 14 traîtres convaincus de dénonciation, 5 miliciens et policiers coupables d'arrestations de patriotes et 5 dirigeants d'organisations fascistes ont été exécutés.

Les Prisonniers de Guerre du Barreau de Paris

Ils sont encore 112, dans les Stalags et les Oflag, rongéant leur frein et ne vivant plus, après 43 mois d'exil et de souffrance que pour et par la libération, celle de la France d'abord, et la leur qui en sera la conséquence.

Parlons seulement de deux d'entre eux, deux très jeunes, deux stagiaires, demeurés pour toujours sur la terre d'exil.

L'un Couvrat-Desvignes, avait tenté l'évasion de son Stalag. C'était son droit, c'est le droit imprescriptible de tout prisonnier. Il est découvert, cerné et abattu dans un fourré comme un lapin au gîte.

L'autre, Lebègue, a mal à la gorge. Soins vagues. D'ailleurs, pénurie des médicaments les plus classiques et les plus indispensables. En quelques heures, il est enlevé par une diphtérie qu'aurait guérie tout médecin de village en France.

Pensons à nos morts, à tous nos morts. Pensons aux familles de nos prisonniers qui souffrent dans la gêne et l'isolement, et que nous avons le devoir d'aider par tous les moyens.

A côté du front intérieur, à côté du front de la France Combattante, il y a le front des camps.

LE BOX DES COLLABORATEURS

(Extrait d'un rapport du Préfet de l'Indre-et-Loire en date du 3 septembre 1943).

Le R.N.P. a à peu près perdu toute vitalité. L'attitude de l'un de ses dirigeants, Mc. de la Chapelle, n'est pas faite pour amener à ce groupement des adhérents. En effet, on assure que Mc. de la Chapelle demanderait des sommes importantes pour faire élargir des gens internés par les troupes d'occupation... Les avocats du Barreau de Tours paraissent fermement décidés à évincer de leurs rangs Mc. de la Chapelle dès que les circonstances le permettront.

Ils n'oublieront pas le bâtonnier Jupin, membre lui aussi du groupe « Collaboration ».

Piéri, juge d'instruction à Paris, prête ses bons offices pour camoufler en patriote un escroc de droit commun, provocateur de la Gestapo.

Casella, avocat à la Cour de Paris, écrit des articles pour « Je suis Par-tout », étant prisonnier en Allemagne, il est libéré.

ORDRE NOUVEAU

M. Amiaud-Bellavaud, Président de Chambre à la Cour de Riom, vient d'être placé dans la situation prévue par le Préfet du Puy-de-Dôme, dans un rapport au Ministère, s'était plaint de ce magistrat, qui, à l'occasion d'une cérémonie d'installation avait eu l'insolence de le regarder « d'un air provocant, en faisant allusion à l'indépendance de la magistrature. »

Lors d'un récent procès contre les réfugiés politiques espagnols devant la Cour Spéciale de Paris, un Commissaire de Police avait été cité comme témoin. Il attendait de comparaître dans le cabinet de l'avocat général, lorsqu'un coup de téléphone du Ministère de l'Intérieur, directement adressé au témoin, lui enjoignit de se retirer immédiatement, les policiers n'ont pas de comptes à rendre à la justice. Nous n'avons pas entendu dire que la Cour de Paris ait élevé la moindre protestation.

Notre Armée sans uniforme

D'après les statistiques du Ministère des Travaux Publics, 102 locomotives ont été immobilisées à la suite d'actes de sabotage et 55 à la suite d'attaques aériennes, pendant le mois de septembre 1943.

Les attaques aériennes, moins efficaces, coûtent fort cher, puisque 1766 cheminots en ont été victimes du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 1943. Les actions de guerre des F.T.P.F. épargnent la vie des Français.

JUSTICE IMMEDIATE

Le pourvoyeur Pucheu n'est pas encore jugé. On comprend mal pourquoi.

L'un des principaux buts de guerre proclamé par les nations unies est le châtiement des criminels et des traîtres. Ce but vient d'être solennellement réaffirmé aux Conférences tripartites de Moscou et de Téhéran. Si la France n'y était pas représentée le regret qu'elle était fondée à en concevoir ne l'a pas empêchée d'en approuver les résolutions.

Parmi celles-ci, s'il en est une qui lui tient à cœur, à elle au moins autant qu'aux nations qui n'ont pas connu l'humiliation du joug, c'est précisément celle qui vise au jugement des coupables et de leurs complices. Nul pays plus qu'elle ne tient à ce que justice soit faite. Justice exacte et prompte.

Que les accusés jouissent des droits de la défense, qu'ils ont pourtant refusés aux patriotes, ce n'est pas « le Palais Libre » qui leur contestera cette prérogative, mais nous nous croyons qualifiés pour distinguer l'exercice légitime de la défense et l'abus dilatoire de ce droit. Tolérer cet abus, à l'heure où la Patrie lutte pour sa délivrance, constituerait un véritable sabotage. La défense ne doit pas s'exercer au détriment de la défense du pays.

Or nous apprenons non sans surprise que, loin d'avoir mis en jugement le traître Pucheu, le Comité de la Libération Nationale vient d'admettre que les instructions ouvertes puissent être retardées jusqu'à la libération de la Métropole.

Nous ne pouvons croire que ce soit là le dernier mot de ceux qui ont la charge de représenter la France en guerre, dans sa pleine indépendance et dans sa souveraineté.

Oui ou non, Pucheu a-t-il été ministre de l'Intérieur ? Oui ou non, a-t-il créé le sinistre tribunal d'Etat qui s'est empressé d'envoyer à l'échafaud des patriotes ? Oui ou non, est-ce sous son ministère que des milliers de combattants ont été livrés au bourreau hitlérien ?

Aucun complément d'information n'est nécessaire pour vérifier ces vérités d'évidence qui ne sont pas niables ni même sujettes à discussion.

Si nous nous battons pour que vive la France et que règne la justice française encore faut-il que la justice ne se discrédite pas dès l'abord en épargnant ceux des coupables qui sont actuellement sous sa main. Pour que la justice soit efficace, il est indispensable qu'elle soit immédiate. A défaut de quoi, elle perdrait sans nécessité sa principale raison d'être, son caractère essentiel, qui n'est pas seulement expiatoire, mais exemplaire. Le moindre retard, sous quelque prétexte que ce soit, ne saurait avoir pour effet que de démoraliser la résistance et d'encourager l'Antifrance en nourrissant dans la trahison l'espoir de l'impunité. Il importe moins de parler d'une justice future qui souderait les reins et les cœurs et frapperait avec élément petits et grands — de tels propos inquiètent sans raison une partie de l'opinion, incertaine mais non coupable — que de frapper dès aujourd'hui les criminels authentiques.

Le pourvoyeur Pucheu doit répondre sans délai de ses actes devant la justice de son pays.

APPEL DE LA RADIO DE LONDRES AU PEUPLE FRANÇAIS

« Si vous avez des Skis
« Pensez à ceux du Maquis ! »

Appel du peuple de France au C. F. L. N. et aux Alliés

« Si vous avez des fusils
« Pensez à ceux du Maquis ! »